



**Direction générale du territoire
et du logement**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Aux organismes consultés et
entités intéressées

Personne de contact : Alain Turatti
consultation.latc@vd.ch

Lausanne, le 26 mars 2026

Consultation de l'avant-projet de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'État autorise le Département des finances, du territoire et du sport à mettre en consultation l'avant-projet de révision de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

La révision de la LATC constitue une mesure du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État (mesure 3.2). Cette démarche concrétise par ailleurs une mesure emblématique du Plan climat vaudois 2^e génération (mesure AT-1).

L'avant-projet de révision propose le renforcement de la coordination dans les projets liés au territoire en agissant sur les procédures de planification et d'autorisation de construire. L'objectif est d'atteindre une plus grande agilité dans ces procédures afin que des réponses puissent être apportées plus rapidement aux défis actuels et futurs. Quatre enjeux sont mis en évidence par l'avant-projet : l'accélération des procédures, la stabilité des plans, les défis climatiques, l'impact des mesures d'aménagement du territoire sur les propriétaires.

L'avant-projet est structuré selon les chapitres principaux suivants :

- La planification directrice
- Les mesures climatiques
- L'exercice des droits populaires
- Le financement des équipements collectifs dans les sites stratégiques du canton
- La compensation de la plus-value
- L'indemnisation
- L'assouplissement et l'accélération des procédures

La consultation publique est ouverte du 26 mars au 30 juin 2026.

Tous les documents de consultation (avant-projet de révision de la LATC, rapport explicatif) sont disponibles sur le page internet de l'État de Vaud : www.vd.ch/consultations

Nous vous remercions de nous faire part de vos remarques dans le respect de l'échéance fixée (30 juin 2026) et via le formulaire de réponse en ligne également disponible sur : www.vd.ch/consultations

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cet avant-projet, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Alain Turatti
directeur général